



Canada  
Province de Québec  
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 318, amendant le règlement de zonage numéro 243 afin de permettre, en zone agricole viable, l'implantation de résidence sur des lots d'une superficie minimale de 40,47 hectares au lieu de 100 hectares, est entré en vigueur le 23 avril 2010 suite à l'émission du certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Appalaches.

Une copie du règlement numéro 318 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, chemin Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, le 23 avril 2010

Réjean Gouin  
Secrétaire-trésorier, directeur général

---

#### CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général, résidant à St-Julien certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal *Le St-Julien vous parle Édition mai 2010* et que j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2010.

Réjean Gouin  
Secrétaire-trésorier et directeur général